

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/785
22 juin 2007

(07-2637)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais/
espagnol

INITIATIVE D'ASSISTANCE ET DE COOPÉRATION TECHNIQUES POUR LES AMÉRIQUES DANS LE DOMAINE DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

Renseignements présentés par l'Institut interaméricain
de coopération pour l'agriculture (IICA)

I. INTRODUCTION

1. L'article 10:4 de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS), qui traite du traitement spécial et différencié, dit ceci: "Les Membres devraient encourager et faciliter la participation active des pays en développement Membres aux travaux des organisations internationales compétentes." La participation effective des pays en développement aux travaux des organisations internationales a aussi figuré parmi les sujets examinés tant lors de l'Examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord sur l'application des mesures SPS que dans la Déclaration ministérielle de Doha (G/SPS/36 et WT/MIN(01)/17).

2. L'accent mis sur ce point par les pays, ajouté à l'importance des organisations internationales pour le commerce agroalimentaire, a contribué en grande partie à l'élaboration de l'Initiative pour les Amériques dans le domaine SPS (Initiative), qui a été lancée en octobre 2002. Le principal objet de cette initiative est de favoriser la **participation active** des pays des Amériques aux travaux du Comité SPS de l'OMC.

3. À ce jour, 34 pays ont participé à l'Initiative. Actuellement, six pays apportent un soutien à l'Initiative, et 28 en bénéficient directement. De plus, 214 spécialistes en poste dans les capitales, appartenant à des ministères ou à des institutions chargés de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé des animaux et de la préservation des végétaux ou du commerce extérieur, ont participé à des réunions du Comité SPS.

4. L'Initiative a financé leur participation à 15 réunions consécutives du Comité SPS sur une période de cinq ans.

II. MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE: FACILITER PLUS QUE LA PRÉSENCE PHYSIQUE

5. Pour mettre en œuvre un programme destiné à encourager la participation active aux travaux des instances internationales, en l'occurrence le Comité SPS, il fallait:

- a) axer le programme sur le renforcement des institutions nationales et pas seulement sur le fait d'assurer leur présence physique aux réunions;

- b) favoriser le dialogue intersectoriel et interinstitutionnel en créant des instances nationales chargées d'analyser et d'énoncer les programmes de travail du Comité SPS et des trois organisations sœurs;
- c) fixer des critères de participation, tout en respectant le droit des pays de désigner leurs représentants;
- d) établir des mécanismes destinés à suivre les actions menées à bien dans les pays;
- e) tirer parti de l'expérience existant dans la région pour stimuler la coopération entre les pays;
- f) réduire les avantages financiers au fil du temps et déterminer des responsabilités pour les pays.

6. Dans le cadre de leur participation à l'Initiative, les pays sont censés rendre compte de toutes les actions qu'ils mènent au plan intérieur pour renforcer leurs capacités institutionnelles dans le domaine des mesures SPS, selon un format établi par ceux qui administrent le programme.

7. D'après les renseignements recueillis dans les rapports et les observations échangées avec les pays en développement qui ont pris une part active aux travaux du Comité SPS, on a déterminé cinq variables fondamentales qui facilitent et encouragent une participation active au niveau international. Ces variables ont été présentées pour la première fois au Comité dans le document G/SPS/GEN/497 de juin 2004.

8. Les cinq variables fondamentales sont les suivantes:

- a) **Mécanismes de coordination:** décrit le mécanisme national par l'intermédiaire duquel les différents ministères se réunissent avec le secteur privé pour s'occuper des questions examinées au Comité SPS.
- b) **Ressources humaines consacrées au sujet:** définit la priorité et l'attention accordées par le personnel en vue de donner suite aux travaux du Comité SPS.
- c) **Coordination entre la capitale et la mission à Genève:** indique le niveau d'interaction entre la capitale et la mission à Genève.
- d) **Priorité du sujet:** indique le niveau de soutien que les autorités nationales accordent au développement des capacités nationales dans le domaine SPS.
- e) **Ressources financières et techniques:** indique la capacité financière de mettre en place des fonctions (par exemple gérer des points d'information et de notification) et des actions importantes et de prendre une part active aux travaux du Comité SPS.

III. RÉSULTATS OBTENUS CONCERNANT LES VARIABLES FONDAMENTALES

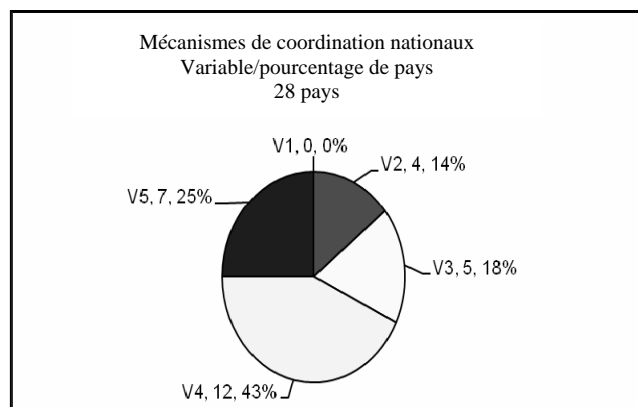
9. D'après les informations communiquées par les pays, en appliquant une méthodologie de variables qui représentent différents niveaux de développement, on a obtenu les renseignements suivants:

a) **Mécanismes de coordination**

10. Les mécanismes de coordination permettent aux différents acteurs impliqués dans la négociation, l'administration et l'application des mesures SPS de suivre ces mesures, d'en évaluer l'impact et d'exploiter les possibilités qui se présentent dans les instances internationales chargées des mesures SPS, notamment le Comité SPS de l'OMC.

11. Les mécanismes de coordination permettent à un pays de suivre les travaux des organisations internationales, et même de participer à leurs délibérations techniques sans que des experts en poste dans les capitales y assistent physiquement.

12. L'Initiative a cherché à favoriser ces mécanismes de coordination, jugeant qu'ils sont essentiels à une participation active et qu'ils aident à résoudre les problèmes financiers des pays.



13. Sur les 28 pays qui bénéficient de l'Initiative, tous affirment avoir un mécanisme institutionnel permettant d'examiner et d'analyser des sujets liés aux programmes de travail des organisations internationales. Il s'agit sans aucun doute de l'un des résultats les plus importants à l'actif de l'Initiative et des pays eux-mêmes.

14. Quatre pays (14 pour cent) disent qu'ils ont un mécanisme de coordination basé sur des réunions *ad hoc* auxquelles participent surtout des institutions publiques, tandis que, dans cinq pays (18 pour cent), le mécanisme repose essentiellement sur le secteur privé.

15. Douze pays (43 pour cent) disent qu'ils ont un mécanisme de coordination mais qu'ils ont besoin de réunions plus fréquentes. Sept pays (25 pour cent) disent qu'ils ont un organe permanent chargé de définir les positions nationales. Sept autres (25 pour cent) disent que leur mécanisme a même été constitué en personne morale.

V1: Il n'existe pas de mécanisme de coordination chargé d'examiner les sujets d'intérêt issus du Comité SPS.

V2: Il n'existe pas de mécanisme de coordination chargé d'examiner les sujets d'intérêt issus du Comité SPS, mais il y a des réunions *ad hoc* entre les ministères.

V3: Il n'existe pas de mécanisme de coordination chargé d'examiner les sujets d'intérêt issus du Comité SPS, mais il y a des réunions *ad hoc* entre les ministères et le secteur privé.

V4: Il existe un mécanisme de coordination chargé de définir la position du pays, mais il ne se réunit pas régulièrement pour faire la coordination avec les réunions du Comité SPS.

V5: Il existe un mécanisme de coordination qui examine régulièrement les sujets d'intérêt issus du Comité SPS.

16. **Conclusions et défis à relever:** L'IICA et les pays de l'hémisphère doivent continuer à renforcer ces mécanismes de coordination, qui permettent aux pays de continuer à participer aux travaux des instances internationales.

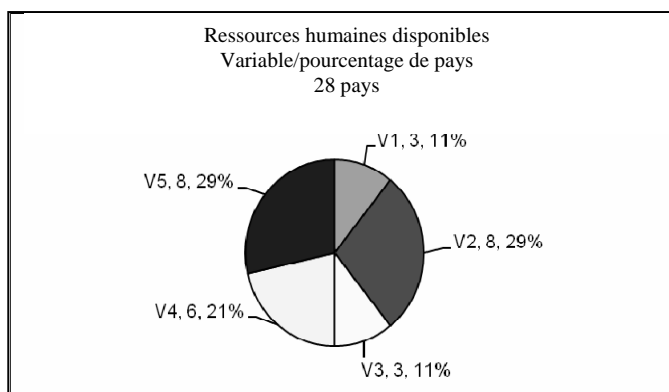
17. Les échanges relatifs aux expériences réussies constituent un moyen efficace d'accroître l'intérêt pour le renforcement de ces mécanismes de coordination, ainsi qu'un instrument permettant aux Membres de s'apporter une assistance technique réciproque.

18. Les pays qui n'ont pas de mission à l'OMC peuvent élaborer une stratégie basée sur la collaboration régionale et le renforcement interne (mécanismes de coordination), afin de compenser le fait qu'ils ne sont pas représentés de façon permanente à l'OMC.

b) Ressources humaines consacrées au sujet

19. L'un des principaux obstacles que rencontrent les pays qui ont du mal à prendre une part active aux travaux des instances internationales est celui des ressources humaines, notamment en ce qui concerne le nombre des représentants, leurs responsabilités et les pouvoirs qui leur sont conférés.

20. Au cours des dernières années, les institutions ont connu des changements et des restructurations qui ont surtout consisté à réduire leurs effectifs et non à ajouter de nouveaux domaines de travail. Il est donc courant de trouver des personnes ayant des responsabilités multiples, y compris celle de représenter l'institution au niveau international. Dans certains cas aussi, les responsabilités ont été réparties entre différentes institutions, surtout dans les domaines de la négociation, de la représentation et de l'application des mesures SPS. Comme il y a une pénurie de personnel à plein temps exerçant des responsabilités bien définies, les pays se contentent dans certains cas de répondre aux situations d'urgence ou de remplir leurs obligations et ne peuvent tirer parti des possibilités offertes par les organisations internationales. Selon le dernier rapport remis par les pays, 17 d'entre eux (61 pour cent) ont au moins un fonctionnaire dont la responsabilité principale est de suivre l'Accord SPS à l'OMC. Trois (11 pour cent) n'ont pas de fonctionnaire exerçant cette responsabilité et, dans huit pays (29 pour cent), cette responsabilité n'en est qu'une parmi beaucoup d'autres.



V1: Il n'y a pas de personne désignée par le pays pour suivre les travaux du Comité SPS.

V2: Il y a au moins une personne désignée par le pays pour suivre les travaux du Comité SPS, mais ce n'est pas sa responsabilité principale.

V3: Il y a au moins une personne désignée par le pays dont la responsabilité principale est de suivre les travaux du Comité SPS, mais elle n'a pas le pouvoir de coordonner la position du pays entre les différents secteurs.

V4: Il y a au moins une personne désignée par le pays dont la responsabilité principale est de suivre les travaux du Comité SPS, et elle a le pouvoir de coordonner la position du pays entre les différents secteurs.

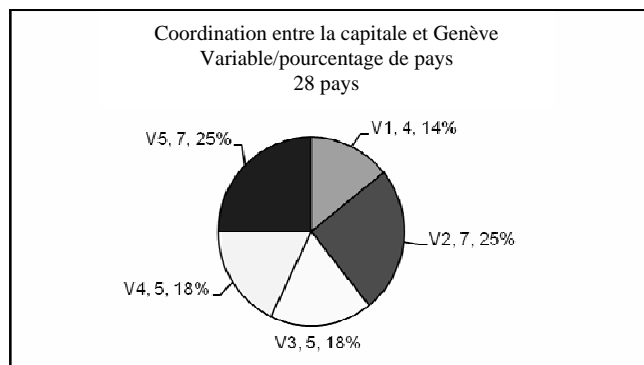
V5: Il y a au moins une personne désignée par le pays dont la responsabilité principale est de suivre les travaux du Comité SPS, avec le pouvoir de coordonner la position du pays entre les différents secteurs et de représenter cette position dans les instances internationales.

21. **Conclusions et défis à relever:** Deux des principaux défis que doivent relever l'IICA et les pays Membres est de renforcer en permanence les capacités du personnel chargé des aspects internationaux des mesures SPS, surtout ceux qui sont en poste et ont les mêmes responsabilités depuis un certain temps, et de soutenir les actions qui peuvent sensibiliser davantage les décideurs à l'importance de ces aspects internationaux pour la compétitivité et le développement du secteur agroalimentaire.

c) **Coordination entre la capitale et la mission à Genève**

22. La coordination entre la capitale et Genève est une variable fondamentale pour une participation active au niveau international, car elle constitue le lien entre les experts en poste dans la capitale et la mission du pays à l'OMC. Elle est aussi très utile lorsqu'il n'y a pas d'experts de la capitale présents aux délibérations du Comité SPS.

23. Certaines missions auprès de l'OMC ont un nombre limité de spécialistes et doivent participer à un nombre considérable d'instances et de réunions. L'attention qu'elles peuvent consacrer au Comité SPS ne correspond donc pas nécessairement aux besoins du pays. En conséquence, les experts en poste dans les capitales deviennent de véritables alliés dans le suivi du programme de travail du Comité SPS.



24. Quatre pays (14 pour cent) disent que le Comité SPS ne constitue pas une priorité pour les autorités chargées des questions relatives à l'OMC. Ce chiffre doit être considéré avec une certaine dose de prudence et d'optimisme, car neuf pays n'ont pas de mission à l'OMC. La solution à ce problème s'est trouvée être, dans une certaine mesure, le recours aux ressources régionales. Douze pays (43 pour cent – variables 2 et 3) indiquent que les experts en poste dans leur capitale se coordonnent avec leur mission à l'OMC dans des situations particulières, et 12 pays (43 pour cent – variables 4 et 5) pratiquent une coordination régulière.

- V1:** La mission à Genève n'a pas parmi ses priorités le suivi des travaux du Comité SPS.
- V2:** Il y a une coordination *ad hoc* entre la capitale et la mission à Genève pour les situations urgentes ou spéciales qui se présentent en relation avec le Comité SPS.
- V3:** La capitale et la mission à Genève communiquent sur les sujets techniques et les activités spéciales qui concernent le Comité SPS.
- V4:** La capitale et la mission à Genève entretiennent des relations permanentes en ce qui concerne le Comité SPS.
- V5:** La capitale et la mission à Genève entretiennent des relations permanentes. Les représentants dans la capitale sont considérés comme faisant partie de l'"équipe virtuelle" de la mission à Genève en ce qui concerne le Comité SPS, et les informations reçues sont distribuées selon les besoins aux autres parties prenantes dans la capitale.

25. **Conclusions et défis à relever:** Le renforcement des liens entre les experts en poste dans la capitale et leur mission à l'OMC doit constituer un objectif permanent pour les pays qui bénéficient d'une assistance technique et ceux qui facilitent cette assistance. Le partenariat qui peut s'instaurer à Genève et l'appui qui peut venir de la capitale feront beaucoup pour améliorer les résultats des missions.

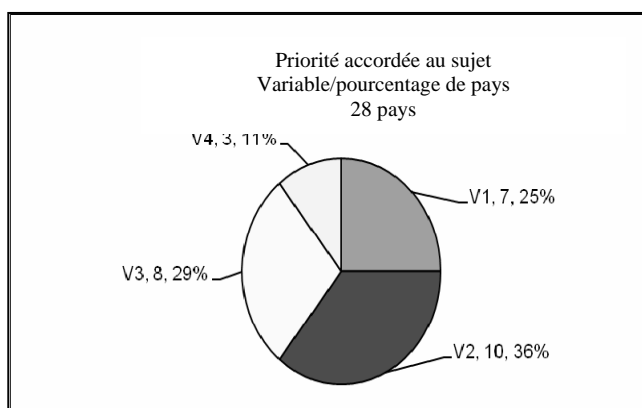
d) **Priorité du sujet**

26. La priorité du sujet correspond à l'importance que les dirigeants politiques ou les responsables techniques attachent à la question des mesures SPS. Comme ce sont eux qui prennent les décisions et allouent les budgets, ils ont le pouvoir de soutenir dans une plus ou moins grande mesure les actions liées aux instances internationales qui s'occupent des mesures SPS.

27. Selon les informations communiquées par les pays, sept d'entre eux (25 pour cent) disent qu'ils n'ont pas d'ordre du jour concernant les mesures SPS.

28. Trente-six pour cent des pays ont un ordre du jour pour les grands sujets, qu'ils suivent dans une certaine mesure.

29. Vingt-neuf pour cent des pays ont des questions prioritaires en fonction de leurs intérêts et les ont analysées dans une certaine mesure.



30. Enfin, trois pays seulement ont indiqué que leur ordre du jour dans le domaine SPS avait le soutien des dirigeants politiques et des décideurs.

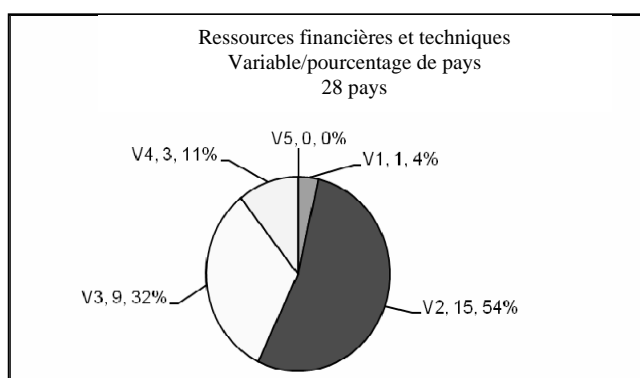
- V1:** Le pays n'a pas d'ordre du jour établi pour les questions importantes liées au Comité SPS.
V2: Le pays a un ordre du jour établi pour les questions importantes liées au Comité SPS.
V3: Le pays a un ordre du jour établi pour les questions importantes liées au Comité SPS et y a inscrit au moins deux ou trois questions absolument prioritaires.
V4: Les responsables politiques et les spécialistes ayant un pouvoir de décision peuvent engager des actions et apporter une aide spécifique pour mettre en œuvre des actions concernant au moins deux ou trois questions absolument prioritaires identifiées.

31. **Conclusions et défis à relever:** En raison de la forte rotation du personnel qui occupe des postes de décision politiques et techniques, il faut mettre en place à son intention un programme permanent de formation concernant l'importance des questions internationales liées aux mesures SPS.

e) Ressources financières et techniques

32. Les pays en développement ou les pays les moins avancés citent très souvent la pénurie de ressources financières comme cause de leur participation limitée aux travaux des instances internationales. Or, cette variable, loin d'être la plus importante, résulte dans bien des cas de diverses mesures et politiques institutionnelles qui aboutissent à la répartition des ressources financières. De plus, certains pays qui ont eu accès aux ressources nécessaires pour participer ne sont pas en mesure de tirer parti de ces possibilités.

33. Les résultats présentés dans les rapports indiquent que les ressources financières demeurent la plus faible des cinq variables fondamentales qui conditionnent une participation active au niveau international. Un seul pays a dit expressément qu'il n'avait pas les ressources nécessaires pour suivre les travaux du Comité SPS et les activités relatives à la transparence. Il a cependant un coordonnateur national et les ressources humaines nécessaires, ce qui lui permettrait



de compenser dans une certaine mesure le manque de ressources financières. Quinze pays (54 pour cent) disent avoir peu de ressources pour suivre les travaux du Comité SPS et même les actions

relatives à la transparence, car il y a une concurrence pour l'attribution des fonds. Aucun pays n'a dit qu'il avait les ressources nécessaires à une participation permanente, et neuf pays (32 pour cent) ont dit qu'ils avaient les ressources requises pour les activités de transparence, mais seulement pour suivre à temps partiel les travaux du Comité SPS.

V1: Il n'y a pas de ressources permettant de suivre les travaux du Comité SPS ni de faire fonctionner les points d'information et de notification.

V2: Il y a des ressources permettant de suivre les travaux du Comité SPS et de faire fonctionner les points d'information et de notification, mais le budget et les ressources ne sont pas spécifiquement désignés, et ces actions sont en concurrence avec d'autres fonctions et actions dans d'autres domaines.

V3: Il y a des ressources désignées permettant de suivre les travaux du Comité SPS et de faire fonctionner les points d'information et de notification.

V4: Il y a des ressources désignées permettant de suivre les travaux du Comité SPS, d'envoyer des représentants officiels de la capitale participer aux travaux du Comité SPS dans des occasions spéciales et de faire fonctionner les points d'information et de notification.

V5: Il y a des ressources désignées permettant de suivre les travaux du Comité SPS, de coordonner la position du pays, de mener des actions spécifiques et de maintenir une représentation officielle permanente, ainsi que de faire fonctionner efficacement les points d'information et de notification.

34. **Conclusions et défis à relever:** Encourager et faciliter la participation internationale en fournissant des ressources financières (comme l'indique l'article 10:4 relatif au traitement spécial et différencié) ne devrait pas être une stratégie permanente ni la seule permettant d'atteindre cet objectif. Par conséquent, dans la mesure où l'Initiative pour les Amériques dans le domaine SPS est sur le point de s'achever, il faut renforcer les variables qui peuvent permettre d'affecter davantage de ressources financières et en assurer un emploi plus efficace.

35. Enfin, il est important de comprendre comment les cinq variables fondamentales sont liées entre elles pour la participation active aux travaux des instances internationales et quel est le coût d'opportunité d'une absence de participation active. L'expérience réussie des pays d'Amérique latine en matière de participation est un bon guide pour déterminer les actions à mener dans le contexte et la situation de chaque pays ou région.

36. L'IICA souhaite faire partager à la communauté internationale les enseignements qu'il a tirés de la mise en œuvre de l'Initiative et se félicite de toutes les actions destinées à développer les capacités dont les pays ont besoin pour tirer pleinement parti des organisations internationales compétentes.

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)
Agricultural Health and Food Safety

<http://agrihealth.ws>

<http://www.iica.int>

Erick.bolanos@iica.int
